
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 4 décembre 2009

La journée du partenaire du vendredi 4 décembre 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence du Colonel NGOUBA LENGANGUE Laurent, Chef des Services Généraux, représentant Madame la Directrice Interdépartementale empêchée.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **De l'évaluation de la journée du partenaire**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a rappelé les raisons de l'institution le 24 octobre 2007 d'un espace de concertation Douane - partenaires.

En effet, la Journée du partenaire a été instituée pour permettre un dialogue constructif entre l'administration des douanes et les usagers du Service.

Les partenaires ont été une fois de plus invités à faire connaître à l'administration des douanes leurs observations et suggestions y relatives.

Monsieur LAUNGANI Nicky, Directeur Général de GETMA, a salué l'initiative de Madame la Directrice Interdépartementale d'instituer la Journée du partenaire et a

relevé sa contribution à la bonne marche des relations de partenariat Douane – entreprises. Il a souhaité que la Journée du partenaire se poursuive en 2010.

Monsieur MBOUNGOU Joseph de PANALPINA a abondé dans le même sens.

Madame LABARRE Nicole, représentant UNICONGO a salué à son tour l'institution de la Journée du partenaire, qu'elle juge profitable aux deux parties. Elle a donc émis le souhait que cet espace de concertation puisse continuer à exister en 2010.

- **Du Programme de Vérification des Importations**

Monsieur GUYANT Christophe, Directeur Général de COTECNA, a rappelé l'obligation pour les importateurs d'observer les dispositions réglementaires concernant l'inspection avant embarquement des marchandises dont la valeur FOB est supérieure à 3.000.000 F CFA. Il a souligné avec force que le contrôle à destination ne constitue qu'une exception à la règle

- **Des escortes à destination de Nzassi**

Monsieur PAKA Guy Bernard de TEX a déploré le fait que les agents des douanes assurent à bord de taxis les missions d'escorte à destination de Nzassi. Il a souhaité que lesdites missions soient effectuées à bord de véhicules appartenant à la Douane et identifiables comme tels.

Malheureusement, pour le moment, la Douane ne dispose pas d'un parc automobile lui permettant d'affecter un véhicule pour chaque escorte.

- **De la formation des utilisateurs du système SYDONIA**

Monsieur LAUNGANI de GETMA a souhaité connaître le calendrier de formation prévu par le SEPI pour les utilisateurs du système SYDONIA.

Le Chef du SEPI a fait savoir que les partenaires en seront tenus informés en temps opportun.

- **Des attestations d'exonération**

Madame PIETROBELLI Nicole de TMC a évoqué le rejet par le SEPI d'une attestation d'exonération, pour non-conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires en vigueur.

Le Colonel MOUYENGO Alexis, Chef du Service de la Législation et du Contentieux, a précisé que suite aux instructions reçues de la hiérarchie, il sera procédé à l'examen du dossier évoqué par Mme PIETROBELLI au niveau de la Direction Interdépartementale.

- **De la suppression des comptes de prépaiement**

Monsieur MABIALA KOMBO de STS a évoqué le cas des dossiers de dédouanement relatifs à des régimes suspensifs, engagés avant la suppression des comptes de prépaiement. Il a souhaité que ces dossiers fassent l'objet d'un traitement particulier.

Il a été invité à se rapprocher de la Recette principale, afin qu'une solution concertée puisse être trouvée.

Monsieur LAUNGANI de GETMA a souhaité que la question des comptes de prépaiement puisse être revue en ce qui concerne les sociétés agréées.

Concernant les IM9, le Chef du SEPI a fait observer que leur liquidation intervient automatiquement et que le paiement au comptant ne pose aucun problème.

- **Des paiements par chèque effectués par les sociétés agréées**

Monsieur LAUNGANI de GETMA a évoqué les difficultés occasionnées par la procédure des chèques certifiés, qui va souvent à l'encontre de l'objectif de célérité dans les opérations de dédouanement.

Il a suggéré que les sociétés agréées puissent procéder à des paiements par des chèques ordinaires, éventuellement moyennant l'augmentation de leur caution. Une commission mixte Douane – opérateurs économiques agréés pourrait être créée pour réfléchir sur la question.

- **Du contrôle des agréments des commissionnaires en douane**

Le Colonel MOUYENGO Alexis a rappelé que la Direction Interdépartementale procédera avant la fin de l'année au contrôle des agréments des commissionnaires en douane. Tous ceux dont l'agrément ne serait pas à jour, ne pourraient pas exercer en 2010.

- **Des difficultés d'accès au môle**

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a rappelé le mauvais état de la bretelle d'accès au môle et a souhaité que la question soit examinée par la Cellule de concertation Douane – PAPN.

Commencée à 8H00, la réunion a pris fin à 9H00.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence